

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :

Conseillers présents :
25 Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents :
8 Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothee DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

1. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du 22 mars 2026

Le procès-verbal de la séance d'installation du 22 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 8 juin 2026

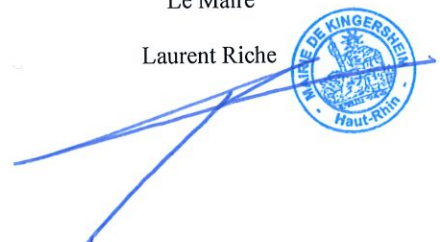
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothee DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLINI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 8 juin 2026

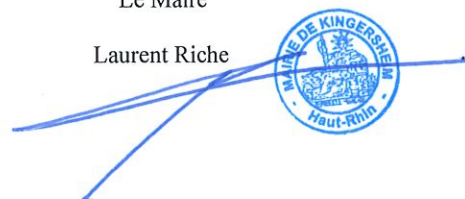
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothée DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

3. Election des délégués titulaires et suppléants au conseil d'administration du collège E. Zola

Rapporteur : M. Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à élire ses représentants au conseil d'administration du Collège Emile Zola.

Les statuts du conseil d'administration du Collège Emile Zola prévoient que la Ville de Kingersheim soit représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de ce conseil.

Le Conseil municipal procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Sont candidats :

- Alain WINCKELMULLER (Titulaire)
- Brigitte BERTHAUD (Suppléant)

Le Conseil municipal décide par 25 voix POUR (groupe Kingersheim une ville qui rassemble) et 8 ABSTENTIONS (groupe Kingersheim la force commune) :

- d'élire Alain WINCKELMULLER (délégué titulaire) et Brigitte BERTHAUD (déléguée suppléante) au conseil d'administration du collège E. Zola.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothee DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

4. Election des délégués titulaires et suppléants au conseil d'administration du collège Joliot Curie de Wittenheim

Rapporteur : M. Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à élire ses représentants au conseil d'administration du collège Joliot Curie de Wittenheim.

De nombreuses interactions existent entre le collège Joliot Curie de Wittenheim et notre collectivité :

- De nombreux collégiens de Kingersheim y sont accueillis
- le collège utilise certaines infrastructures sportives de Kingersheim : les espaces sis rue Gounod et la salle de sport Fernand Anna
- les élèves de l'école élémentaire du Village des Enfants profitent du restaurant scolaire du collège Joliot Curie pour la pause méridienne

Ces interactions régulières nécessitent une connaissance réciproque des contextes de chacun. C'est pourquoi, il paraît très important de maintenir des liens entre l'établissement scolaire et notre collectivité.

Aussi, le collège Joliot-Curie propose d'ouvrir son conseil d'administration à la ville de Kingsheim au travers de la désignation d'un membre associé.
Ce dernier n'a pas le droit de vote, mais peut participer aux débats.

Le Conseil municipal procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Sont candidats :

- Alain WINCKELMULLER (Titulaire)
- Brigitte BERTHAUD (Suppléant)

Le Conseil municipal décide par 25 voix POUR (groupe Kingsheim une ville qui rassemble) et 8 ABSTENTIONS (groupe Kingsheim la force commune) :

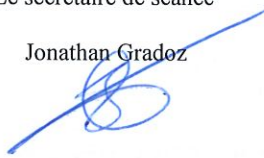
- d'élire Alain WINCKELMULLER (délégué titulaire) et Brigitte BERTHAUD (déléguée suppléante) au conseil d'administration du collège Joliot-Curie de Wittenheim.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 8 juin 2026

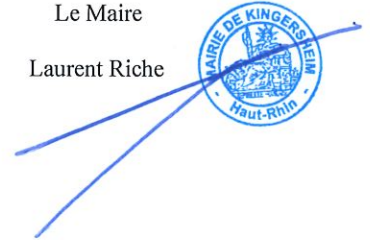
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothée DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

5. Election des représentants au Conseil d'administration de la Maison de la Petite Enfance à Kingersheim

Rapporteur : M. Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à élire ses représentants au Conseil d'administration de la Maison de la Petite Enfance à Kingersheim.

Les statuts de la Maison de la Petite Enfance à Kingersheim prévoient que la Ville de Kingersheim soit représentée par 2 représentants en plus du Maire.

Le Conseil municipal procède à l'élection de 2 représentants au Conseil d'administration de la Maison Petite Enfance.

Sont candidats :

- Alain WINCKELMULLER
- Mariam KRIBS-CHEFROUR

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

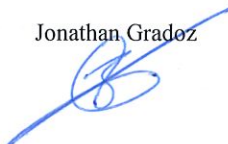
- d'élire Alain WINCKELMULLER et Mariam KRIBS-CHEFROUR au Conseil d'administration de la Maison Petite Enfance.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 8 juin 2026


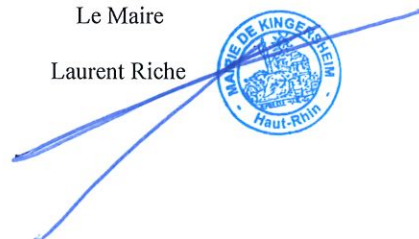
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoints

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothee DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

6. Désignation des membres de la Commission consultative des services publics locaux

Rapporteur : M. Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à désigner les membres de la Commission consultative des services publics locaux, commission qui vise à contribuer à l'amélioration du service rendu aux usagers dans une démarche de développement durable et solidaire.

Objet de la Commission consultative des services publics locaux

L'article 5 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité renforce l'obligation qui vise à améliorer la transparence et la démocratie locale en matière de gestion des services publics locaux.

L'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « [...] les communes de plus 10 000 habitants [...] créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière [...] ». Ce qui est le cas pour le service de l'eau.

La commission consultative a pour objectif :

- de présenter aux usagers et aux associations locales les rapports annuels relatifs à la gestion des services publics,
- d'émettre un avis écrit sur ces mêmes rapports,
- de contribuer à l'amélioration des services publics en faisant des propositions dans un sens plus favorable aux intérêts des usagers dans une démarche de développement durable et solidaire.

Elle se réunira afin de satisfaire aux missions prescrites par la loi sus mentionnée une fois par an ou plus selon les nécessités et si besoin est, des experts thématiques pourront être sollicités.

Désignation des membres de la Commission consultative des services publics locaux

L'article L. 1413-1 du CGCT dispose que « *Cette commission, présidée par le maire, [...], comprend des membres de l'assemblée délibérante [...] désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante...* »
« *La commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.* »

Il est proposé que la Commission consultative des services publics locaux de la Ville de Kingersheim, présidée par le Maire, comprenne :

- cinq élus municipaux désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;
- quatre associations locales.

La commission consultative est composée des membres suivants :

Les élus :

- Le Maire, Président, ou son représentant
- Cinq membres du Conseil municipal sont candidats :
 - Séverine CHEVALIER
 - Jérôme CANO
 - Christian BROMBACHER
 - Francis GATTESCO
 - Denise ESSOMBA ESSOMBA

Les associations locales représentatives :

Il est proposé au Conseil municipal de nommer au titre des représentants d'associations locales :

- un représentant de la Chambre de Consommation d'Alsace,
- un représentant de l'Association Générale des Familles,
- un représentant de l'Union départementale Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV),
- un représentant de l'association UFC-Que Choisir.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver les désignations susmentionnées.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 8 juin 2026

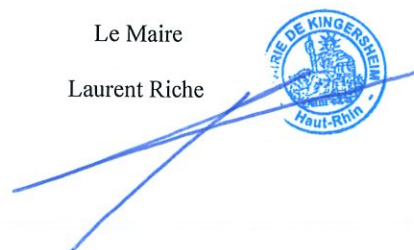
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Étaient présents :
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothee DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

7. Désignation des membres de la Commission de délégation de services publics

Rapporteur : M. Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à élire en son sein les membres de la Commission de délégation de services publics, aux termes de l'article articles L 1411-1, L 1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Conseil municipal a approuvé en date du 13 novembre 2024, le choix d'un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de services publics pour la gestion et l'exploitation du service de fourrière automobile.

A cet effet, il est nécessaire de procéder à la désignation d'une commission dénommée « Commission de délégation de services publics » (CDSP) afin d'être en conformité avec la procédure de délégation de services publics.

Aux termes de l'article L.1511-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 3 500 habitants, la commission est composée du Maire ou son représentant, Président, et de 5 membres titulaires et suppléants de l'assemblée délibérante élus au scrutin de liste suivant le système de la

représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

En considération de ce qui précède, le Conseil municipal doit procéder à l'élection au scrutin secret de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Seront également membres de la commission avec voix consultative :

- Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable public de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence. Leurs observations sont consignées au procès-verbal,

- Un ou plusieurs agents de la commune désignés par le président de la commission, qui pourront siéger en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de services publics.

Sont candidats :

- Titulaire(s) : Christian BROMBACHER, Francis GATTESCO, Séverine CHEVALIER, Frédéric WALD et Denise ESSOMBA ESSOMBA
- Suppléant(s) : Giulia ACHA, Denis SUSS, Denis BRAND, Frédéric WALD et Julien LACHATER

Considérant que le Conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des membres de la Commission de délégation de services publics,

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de désigner membres titulaires de la Commission de délégation de services publics : Christian BROMBACHER, Francis GATTESCO, Séverine CHEVALIER, Frédéric WALD et Denise ESSOMBA ESSOMBA,
- de désigner membres suppléants de la Commission de délégation de services publics : Giulia ACHA, Denis SUSS, Denis BRAND, Frédéric WALD et Julien LACHATER

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 8 juin 2026

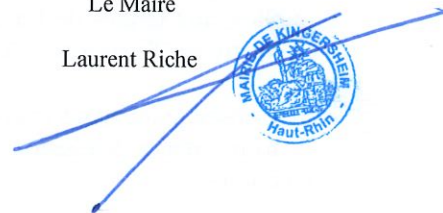
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothée DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

8. Désignation des membres de la Commission communale d'accessibilité

Rapporteur : M. Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à désigner les représentants siégeant à la Commission communale d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Afin de respecter les dispositions de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a créé, par délibération du 29 juin 2011, la Commission communale d'accessibilité pour les personnes handicapées.

En parallèle, la Communauté d'Agglomération (Mulhouse Alsace Agglomération) a créé sa Commission intercommunale d'accessibilité et s'est vu confier par la Commission communale, par voie de convention, un certain nombre de missions.

Lorsqu'elles coexistent, les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Le Conseil municipal est invité à désigner les nouveaux représentants de la ville devant siéger à cette commission communale.

Pour mémoire, la commission est composée de représentants de la commune, d'associations représentant les personnes handicapées et d'usagers dont le nombre n'est pas défini par les textes.

Suite aux dernières élections municipales, il convient de désigner les nouveaux Conseillers municipaux qui seront amenés à siéger à cette commission.

Sont candidats :

- Sandrine ACKERMANN BAUMS
- Sanae LAABID
- Arnaud ROLLIN
- Grégoire FREYBURGER
- Claudia FRITTOLINI
- Michel CHERAY

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de désigner Monsieur Laurent Riche, Maire, ainsi que Sandrine ACKERMANN BAUMS, Sanae LAABID, Arnaud ROLLIN, Grégoire FREYBURGER, Claudia FRITTOLINI et Michel CHERAY, représentants pour siéger au sein de la Commission communale d'accessibilité.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 8 juin 2026

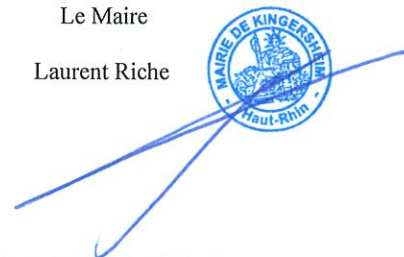
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothee DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

9. Désignation des représentants de la ville de Kingersheim à l'association des communes forestières

Rapporteur : M. Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à désigner ses représentants à l'association des communes forestières.

Kingersheim est adhérente depuis plusieurs années à l'association nationale des communes forestières.

Cette fédération regroupe de nombreuses communes propriétaires de forêt ou plus largement intéressées par l'espace forestier et la filière forêt bois.

Les principales actions menées par cette fédération concourent à :

- faire valoir les intérêts des communes forestières en participant à différentes instances,
- placer la forêt au cœur du développement local tant en terme d'emplois, de préservation des ressources, de travaux sur le bois-énergie et le bois construction permettant la valorisation des bois locaux,
- communiquer et informer à travers différentes publications.

Le Conseil municipal procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Sont candidats :

- Denis SUSS (Titulaire)
- Arnaud ROLLIN (Suppléant)

Le Conseil municipal décide par 25 voix POUR (groupe Kingsheim une ville qui rassemble) et 8 ABSTENTIONS (groupe Kingsheim la force commune) :

- de désigner Denis SUSS (titulaire) et Arnaud ROLLIN (suppléant) représentants de la Ville à l'association des communes forestières.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 8 juin 2026



Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations : 8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothee DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

10. Désignation des membres de la Commission communale consultative de la chasse

Rapporteur : M. Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à désigner les représentants siégeant à la Commission communale consultative de la chasse.

Afin de respecter les dispositions des articles L 429-2 et L 429-7 du Code de l'Environnement relatifs à l'obligation de mise en location de chasse l'ensemble du ban communal, le Conseil municipal a créé, par délibération du 20 septembre 2005, un lot de chasse intercommunal avec la commune de Richwiller et a mis en place, conformément aux textes en vigueur la Commission communale consultative de la chasse.

Le Conseil municipal est invité à désigner les nouveaux représentants de la ville devant siéger à cette commission communale siégeant elle-même à la Commission intercommunale consultative de la chasse.

Pour mémoire, la Commission communale consultative de la chasse est composée de :

- au titre des membres titulaires
 - o Monsieur le Maire (Président)
 - o 2 Conseillers municipaux minimum
 - o 2 représentants des agriculteurs ou viticulteurs désignés par la Chambre d'Agriculture

- 1 représentant de la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin
- 1 représentant désigné par le Centre Régional de la Propriété Forestière Lorraine-Alsace
- au titre des membres associés
 - 1 représentant de l'Office National des Forêts pour les communes ayant des forêts soumises au régime forestier
 - Le Président du Groupe d'Intérêt Cygénétiqque ou son représentant
 - 1 représentant du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers
 - l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
 - la Direction Départementale de l'Equipement

Suite aux dernières élections municipales, il convient de désigner deux nouveaux Conseillers municipaux qui seront amenés à siéger aux deux commissions susvisées.

Sont candidats :

- Frédéric WALD
- Emilie HAMMERER

Le Conseil municipal décide par 25 voix POUR (groupe Kingersheim une ville qui rassemble) et 8 ABSTENTIONS (groupe Kingersheim la force commune) :

- de désigner M. Laurent RICHE, Maire et Frédéric WALD et Emilie HAMMERER représentants de la Ville à la Commission communale consultative de la chasse.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothée DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

11. Désignation des membres de la Commission communale des impôts directs

Rapporteur : M. Laurent Riche, Maire

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission communale des impôts directs (CCID). Le Conseil municipal est invité à approuver la liste des membres de la CCID à transmettre aux services fiscaux.

Afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés bâties de chaque commune, qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation voire des rénovations conséquentes. La CCID doit émettre un avis sur les nouvelles valeurs locatives qui lui sont présentées, et régler d'éventuels litiges.

Cette commission communale comprend 9 membres dont le Maire ou l'adjoint délégué en qualité de Président et 8 commissaires.

Les commissaires doivent :

- être français,
- avoir au moins 25 ans,
- jouir de leurs droits civils,

- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La désignation des commissaires et suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées. Par ailleurs, l'un des commissaires doit obligatoirement être domicilié hors de la commune et, lorsque la commune comporte au moins 100 hectares de bois, ce qui est le cas de Kingersheim, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

Dans ce cadre, le Conseil municipal doit établir une liste de 32 membres (16 titulaires et 16 suppléants) parmi lesquels le directeur des services fiscaux désigne les huit commissaires, et leurs suppléants.

La durée du mandat des membres étant identique à celle du mandat du Conseil municipal, il convient de désigner les nouveaux membres qui seront amenés à siéger à cette commission suite aux dernières élections municipales.

Sont candidats :

Titulaires : Christian BROMBACHER, Frédéric WALD, Séverine CHEVALIER, Claudia FRITTOLINI, Alain WINCKELMULLER, Martine PIERREZ, Denis SUSS, Arnaud ROLLIN, Francis GATTESCO, Sanae LAABID, Dorothée DUMORTIER, Manuela CARDOSO et Roland BOCHELEN
Serge WERMELINGER, Jérôme LUCKERT, Joël BOESINGER

Suppléants : Sandrine ACKERMANN BAUMS, Nathalie BOESCH, Gilles BRETZNER, Grégoire FREYBURGER, Céline NAMUR, Jérôme CANO, Giulia ACHA, Paul HANK, Denis BRAND, Myrna JACQUIN, Brigitte BERTHAUD, Emilie HAMMERER et Arnaud PELLIGRINI
Jean-Jacques REGENASS, Patrick JUEN, Maurice JEHL Y

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la liste des membres de la CCID suivante présentée lors de ce Conseil municipal au nombre de 16 titulaires et de 16 suppléants :
 - ✓ **Titulaires** : Christian BROMBACHER, Frédéric WALD, Séverine CHEVALIER, Claudia FRITTOLINI, Alain WINCKELMULLER, Martine PIERREZ, Denis SUSS, Arnaud ROLLIN, Francis GATTESCO, Sanae LAABID, Dorothée DUMORTIER, Manuela CARDOSO et Roland BOCHELEN,
Serge WERMELINGER, Jérôme LUCKERT, Joël BOESINGER.
 - ✓ **Suppléants**: Sandrine ACKERMANN BAUMS, Nathalie BOESCH, Gilles BRETZNER, Grégoire FREYBURGER, Céline NAMUR, Jérôme CANO, Giulia ACHA, Paul HANK, Denis BRAND, Myrna JACQUIN, Brigitte BERTHAUD, Emilie HAMMERER et Arnaud PELLIGRINI,
Jean-Jacques REGENASS, Patrick JUEN, Maurice JEHL Y.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :

Conseillers présents :
25

Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents :
8

Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothee DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

12. Désignation des représentants à l'Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR-ADT 68)

Rapporteur : M. Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à désigner ses représentants à l'Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR-ADT 68).

Par délibération en date du 19 décembre 2018, la Ville de Kingersheim a adhéré à l'ADAUHR, Agence Technique Départementale créée en application de l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales entre le département du Haut-Rhin, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) haut-rhinois.

A ce titre elle est représentée à l'assemblée générale de l'agence et la durée du mandat de son représentant est identique à la durée du mandat municipal.

En application des statuts de l'ADAUHR, les communes sont représentées par leur Maire ou son représentant, désigné par le Conseil municipal lors de l'adhésion de la commune à l'ADAUHR.

De même les statuts prévoient la possibilité de désigner un représentant suppléant.

Est candidat (suppléant) : Arnaud ROLLIN

En application de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts de l'ADAUHR, le Conseil municipal à l'unanimité décide de :

- désigner Monsieur Laurent RICHE, Maire, délégué titulaire et Arnaud ROLLIN délégué suppléant pour siéger aux prochaines assemblées générales de l'ADAUHR qui seront organisées après l'installation de tous les conseils municipaux et de tous les organes délibérants des EPCI.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothee DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

13. Désignation des représentants au sein du Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires (CCCSPV)

Rapporteur : M. Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à désigner ses représentants au Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires (CCCSPV).

Institués auprès des communes, les comités consultatifs communaux des sapeurs-pompiers volontaires, sont compétents pour donner leur avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires des corps communaux, à l'exclusion de celles intéressant la discipline.

Ils sont notamment consultés sur l'engagement et le rengagement des sapeurs-pompiers volontaires des corps communaux, sur certains changements de grade et sur les recours contre les décisions de renouvellement d'engagement.

Présidés par le maire ou son représentant, ils comprennent un nombre égal de représentants de la commune et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal et sont régis par un règlement intérieur arrêté par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal procède à la désignation au Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires (CCCSPV).

Sont candidats :

- Titulaires : Christian BROMBACHER, Francis GATTESCO, Emilie HAMMERER, Séverine CHEVALIER
- Suppléants : Gilles BRETZNER, Sandrine ACKERMANN BAUMS, Dorothee DUMORTIER et Michel CHERAY

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de désigner délégués titulaires au sein du CCCSPV : Christian BROMBACHER, Francis GATTESCO, Emilie HAMMERER, Séverine CHEVALIER,
- de désigner délégués suppléants au sein du CCCSPV : Gilles BRETZNER, Sandrine ACKERMANN BAUMS, Dorothee DUMORTIER et Michel CHERAY.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : **Étaient présents :**
25 Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain
WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents : Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER,
8 Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline
NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel
CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR,
Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothée DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLINI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

14. Désignation des représentants à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à désigner ses représentants à la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

En sa séance du 14 avril 2026, le Conseil d'agglomération a approuvé la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ainsi que le prévoit le code général des impôts.

Il a par ailleurs acté que cette commission serait composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune membre de Mulhouse Alsace Agglomération.

Par suite du renouvellement du Conseil municipal issus des élections du 15 mars 2026, il appartient à chaque Conseil municipal de désigner parmi ses membres les représentants de la commune à cette commission.

Le Conseil municipal procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Sont candidats :

- Laurent RICHE (Titulaire)
- Frédéric WALD (Suppléant)

Afin de représenter la ville au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT), le Conseil municipal décide par 25 voix POUR (groupe Kingsheim une ville qui rassemble) et 8 ABSTENTIONS (groupe Kingsheim la force commune) :

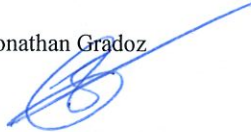
- de désigner Laurent RICHE (délégué titulaire) et Frédéric WALD (délégué suppléant).

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 8 juin 2026

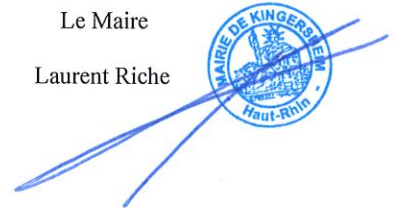
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



The stamp is circular with the text "MAIRIE DE KINGERSHEIM" at the top and "Haut-Rhin" at the bottom. It features a central emblem and is crossed out with a blue diagonal line.

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations : 8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothee DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

15. Désignation des représentants à l'Afut Sud Alsace

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à désigner ses représentants à l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoire Sud-Alsace.

L'Agence de Fabrique Urbaine et Territoire Sud-Alsace est un organisme d'étude, de documentation et d'information dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, du développement et de l'environnement, qui agit au service des collectivités de la région mulhousienne et du Sud Alsace.

Par délibération en date du 18 novembre 2015, la Ville de Kingersheim a adhéré à l'Afut Sud Alsace (anciennement AURM) lui permettant, à minima, de bénéficier de son expertise et de ses conseils (avis sur un projet urbain, information sur un point d'urbanisme réglementaire, avis sur une modalité de concertation).

Elle offre aussi à la commune la capacité de participer aux instances et à la vie de l'agence (Conseil d'Administration, Assemblées Générales, Matinales, publications).

Le Conseil municipal procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Sont candidats :

- Laurent RICHE (Titulaire)
- Arnaud Rollin (Suppléant)

Afin de représenter la Ville au sein de l'Afut Sud Alsace, Le Conseil municipal décide par 25 voix POUR (groupe Kingsheim une ville qui rassemble) et 8 ABSTENTIONS (groupe Kingsheim la force commune) :

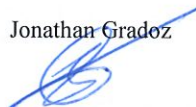
- de désigner Laurent RICHE (délégué titulaire) et Arnaud ROLLIN (délégué suppléant).

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 8 juin 2026

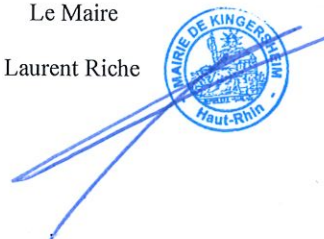
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :

Conseillers présents :
25

Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents :
8

Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothée DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

16. Mise à disposition de locaux municipaux dans le cadre de la campagne des élections sénatoriales 2026

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Dans notre ville où la démocratie de participation constitue un enrichissement de la démocratie de représentation, l'élection demeure un temps démocratique fort. Celui-ci impose que les candidats puissent à égalité bénéficier de lieux où décliner leur campagne.

La Ville de Kingersheim a pour coutume de mettre à disposition des candidats déclarés des salles municipales pour qu'ils puissent y tenir leurs réunions. La présente délibération vise à préciser cette mise à disposition pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026 (renouvellement de la série 2).

Les différentes lois depuis la première loi de financement des campagnes électorales votée en 1990 (loi n°90-55 du 15 janvier 1990) ainsi que la jurisprudence qui en découle s'efforcent de permettre une meilleure adéquation du droit à la pratique électorale, de veiller à la sincérité du scrutin et à l'égalité des candidats, par la mise en place de principes de financement rigoureux.

Il est cependant à noter qu'échappent à la typologie de « dépense électorale » les avantages consentis à tous les candidats par une collectivité. Ainsi, la mise à disposition d'une salle municipale à tous les candidats ne constitue pas une rupture d'égalité entre eux et n'aura donc pas à figurer dans le compte de campagne.

Le Conseil municipal est néanmoins fondé à délibérer sur les modalités de cette mise à disposition sans préjuger des besoins de chacun.

Ainsi, il est proposé, dans le cadre des élections sénatoriales du 27 septembre 2026, de mettre à disposition à titre gracieux en priorité, la Maison de la Citoyenneté, lieu emblématique du débat démocratique, ou toute autre salle à raison d'une réunion. Toutefois les salles seront mises à disposition à condition qu'elles ne soient pas déjà affectées, par le biais d'une réservation d'association, à une utilisation d'intérêt général ou local.

Cette mise à disposition sera appréciée à l'aune du respect par les candidats des principes d'exemplarité et de morale (affichage sauvage, discours haineux...).

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'accepter pour la durée de la campagne officielle des élections sénatoriales 2026 une dérogation à son règlement intérieur en autorisant la mise à disposition à titre gracieux de la Maison de la Citoyenneté ou de toute autre salle pour chaque candidat à raison d'une réunion.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :

Conseillers présents :
25

Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents :
8

Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothee DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

17. Rapport d'activités 2025 de la Ville de Kingersheim

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport d'activités 2025 de la Ville de Kingersheim.

Présenté pour la première fois en 2024 pour l'année 2023, en remplacement du point de rentrée de l'activité municipale, le présent rapport d'activités synthétise le bilan général des actions menées par la Ville au cours de l'année 2025 pour une meilleure appropriation de l'ampleur des compétences de la Ville mises aux services des habitants (la source principale des données est l'INSEE).

Il comporte des indicateurs et des chiffres clés de la Ville et renseigne également sur les actions menées par m2A pour la Ville dans le cadre de ses compétences intercommunales.

Il est rappelé qu'il n'y a pas d'obligation pour les communes d'établir un rapport d'activités, cette obligation valant pour les EPCI conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport s'articule notamment autour des thématiques suivantes :

- Kingersheim, une ville agréable à vivre : Urbanisme, habitat et environnement
- Kingersheim, une ville dynamique : Education, sport, culture et vie associative
- Kingersheim, une ville solidaire entre les générations : Action sociale & CCAS
- Kingersheim, une ville citoyenne : Pratiques démocratiques et citoyenneté
- Kingersheim, une ville entretenue : Patrimoine communal & entretien du cadre de vie
- Kingersheim, une ville sûre : Prévention Sécurité
- Moyens Généraux : Ressources Humaines – Finances - Achats publics - Informatique
- Les portails institutionnels de Kingersheim : Secrétariat Général, Cabinet du Maire et Accueil & Etat-Civil

Ce rapport est consultable sur le site internet de la Ville. Il est également consultable en mairie au Secrétariat Général.

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activités 2025 de la Ville de Kingersheim.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 8 juin 2026

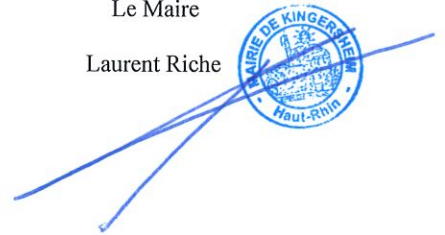

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothée DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

18. Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes avec coordonnateur pour l'achat d'électricité et les services associés à la fourniture de cette énergie

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, dont l'objet est l'ouverture du groupement à des membres non communaux.

Une convention de groupement de commandes a été signée par les membres de Mulhouse Alsace Agglomération, pour l'achat groupé d'électricité.

L'agglomération, souhaite désormais ouvrir l'accès au groupement de commande à des membres contributeurs qui ne sont pas des communes.

Cela permettrait notamment d'intégrer des organismes tels que, le Parc Expo, le SIVOM et la SEM de la Maison du Territoire.

L'intégration de nouveaux membres devrait permettre d'accentuer les économies d'échelle que la massification de ces achats permet aujourd'hui.

A cet effet, un avenant est soumis à votre approbation, modifiant l'article 1 de la convention constitutive de groupement, dans son premier alinéa. Il y est inséré la mention « et ouvert à tout autre pouvoir adjudicateur ou entité adjudicatrice, sous réserve de l'acceptation des autres membres du groupement ».

Cet avenant doit être approuvé par l'ensemble des membres fondateurs.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes avec coordonnateur pour l'achat d'électricité et les services associés à la fourniture de cette énergie,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothee DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLINI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

19. Budget Ville - Compte de gestion de l'exercice 2025

Rapporteur : Monsieur Frédéric Wald, Conseiller municipal délégué, rapporteur du budget auprès de Monsieur Laurent Riche, Maire

La présente délibération a pour objet de clôturer les comptes de l'exercice 2025 du budget Ville, par l'adoption du compte de gestion correspondant établi par le Service de Gestion Comptable de Mulhouse.

Le compte de gestion est le document chiffré dans lequel le comptable de la collectivité, en l'occurrence le Service de Gestion Comptable de Mulhouse, récapitule l'ensemble des opérations auxquelles il a procédé durant la gestion comptable annuelle.

Ce document doit être concordant avec le compte administratif établi par l'ordonnateur, c'est-à-dire le Maire, et voté par le Conseil municipal lors de la même séance.

Le compte de gestion est arrêté par l'assemblée délibérante préalablement au vote du compte administratif.

Selon l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, celle-ci « entend, débat et arrête les comptes de gestion du receveur, sauf règlement définitif ».

C'est ainsi que le Service de Gestion Comptable de Mulhouse a soumis pour approbation le compte de gestion du budget Ville de l'exercice 2025 arrêté au 31 décembre de cette même année.

L'exécution du budget Ville de l'exercice 2025, constatée au compte de gestion, fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultats reportés 2024	2 088 160,59	-511 766,19	1 576 394,40
Dépenses de l'exercice	12 960 339,60	3 653 120,04	16 613 459,64
Recettes de l'exercice	14 094 514,43	3 188 502,26	17 283 016,69
Résultat de l'exercice	1 134 174,83	-464 617,78	669 557,05
Résultat de clôture 2025	3 222 335,42	-976 383,97	2 245 951,45
Résultat de clôture 2025 y compris RAR	3 222 335,42	-1 612 090,34	1 610 245,08

En définitive, le compte de gestion de l'exercice 2025 se solde par un excédent de fonctionnement de 3 222 335,42 € et un déficit d'investissement de 976 383,97 €.

6 élus du groupe Kingsheim la force commune ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal décide par 27 voix POUR (groupe Kingsheim une ville qui rassemble et 2 élus du groupe Kingsheim la force commune) :

- d'approuver le compte de gestion Ville de l'exercice 2025 tel qu'il est présenté par le Service de Gestion Comptable de Mulhouse, comptable de la Ville de Kingsheim.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothée DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

20. Budget Ville - Compte administratif de l'exercice 2025

Rapporteur : Monsieur Frédéric Wald, Conseiller municipal délégué, rapporteur du budget auprès de Monsieur Laurent Riche, Maire

La présente délibération a pour objet de clôturer les comptes de l'exercice 2025 du budget Ville, par l'adoption du compte administratif correspondant.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser).

Le compte administratif est le compte-rendu financier de l'ordonnateur, c'est-à-dire du Maire. Il présente les résultats de l'exécution du budget. Le vote du Conseil municipal sur le compte administratif constitue l'arrêté des comptes. Selon l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit se dérouler hors de la présence de l'ordonnateur.

Le compte administratif doit être conforme au compte de gestion établi par le comptable de la Ville.

L'exécution du budget Ville de l'exercice 2025, constatée au compte administratif, fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultats reportés 2024	2 088 160,59	-511 766,19	1 576 394,40
Dépenses de l'exercice	12 960 339,60	3 653 120,04	16 613 459,64
Recettes de l'exercice	14 094 514,43	3 188 502,26	17 283 016,69
Résultat de l'exercice	1 134 174,83	-464 617,78	669 557,05
Résultat de clôture 2025	3 222 335,42	-976 383,97	2 245 951,45
Résultat de clôture 2025 y compris RAR	3 222 335,42	-1 612 090,34	1 610 245,08

En définitive, le compte administratif de l'exercice 2025 se solde par un excédent de fonctionnement de 3 222 335,42 € et un déficit d'investissement de 976 383,97 €.

6 élus du groupe Kingsheim la force commune ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal, le Maire s'étant retiré conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide par 25 voix POUR (groupe Kingsheim une ville qui rassemble et 1 élu du groupe Kingsheim la force commune) et 1 OPPOSITION (1 élu du Kingsheim la force commune) :

- de déclarer les opérations de l'exercice 2025 closes,
- d'approuver le compte administratif Ville de l'exercice 2025 se soldant par un excédent global de clôture de 2 245 951,45 €,
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradöz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothée DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

21. Budget Ville – Affectation des résultats de l'exercice 2025

Rapporteur : Monsieur Frédéric Wald, Conseiller municipal délégué, rapporteur du budget auprès de Monsieur Laurent Riche, Maire

La présente délibération a pour objet d'affecter le résultat du budget Ville de l'exercice 2025.

Selon l'article L2311-5 du C.G.C.T., les résultats sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Les résultats définitifs de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Excédent de fonctionnement	3 322 335,42 €
Déficit d'investissement	976 383,97 €

Les dépenses d'investissement engagées mais non mandatées au 31/12/2025 s'élèvent à 735 706,37 €. Les recettes d'investissement engagées mais non titrées au 31/12/2025 s'élèvent à 100 000 €. Le solde des reports à financer est donc de 635 706,37 €.

Par conséquent, il est proposé :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, soit la somme de 1 612 090,34 € permettant de couvrir le déficit d'investissement reporté ainsi que le solde des reports d'investissement,
- de maintenir le solde du résultat de fonctionnement en section de fonctionnement, soit 1 610 245,08 €,
- d'inscrire le déficit d'investissement, soit 976 383,97 € en section d'investissement.

6 élus du groupe Kingersheim la force commune ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal décide par 27 voix POUR (groupe Kingersheim une ville qui rassemble et 2 élus du groupe Kingersheim la force commune) :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, soit la somme de 1 612 090,34€ permettant de couvrir le déficit d'investissement reporté ainsi que le solde des reports d'investissement,
- de maintenir le solde du résultat de fonctionnement en section de fonctionnement, soit 1 610 245,08 €,
- d'inscrire le déficit d'investissement, soit 976 383,97 € en section d'investissement.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothee DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

22. Budget Ville – budget supplémentaire de l'exercice 2026

Rapporteur : Monsieur Frédéric Wald, Conseiller municipal délégué, rapporteur du budget auprès de Monsieur Laurent Riche, Maire

La présente délibération a pour objet d'approuver le budget supplémentaire Ville de l'exercice 2026, d'un montant de 1 271 400 € en section de fonctionnement et de 1 112 100 € en section d'investissement.

Depuis plusieurs années maintenant, le résultat de l'exercice précédent est repris par anticipation au moment de l'élaboration du budget primitif. Toutefois, à titre exceptionnel, le budget primitif 2026 a été voté en décembre 2025. Le résultat n'étant pas connu à cette date, cette procédure de reprise anticipée du résultat n'a donc pas pu être appliquée. Par conséquent, la présentation d'un budget supplémentaire s'impose.

La section de fonctionnement comprend les dépenses suivantes :

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : -130 607,08 €
- Virement à la section d'investissement : 1 401 707,08 €

Soit un montant total de 1 271 100 €.

Ces dépenses sont financées par les recettes de fonctionnement suivantes :

- Excédent de fonctionnement reporté : 1 610 245,08 €
- Chapitre 731 – Fiscalité locale : - 106 414,08 €
- Chapitre 73 – impôts et taxes : - 168 405 €
- Chapitre 74 – Dotations et participations : - 64 326 €

Soit un montant total de 1 271 100 €.

La section d'investissement comprend les dépenses suivantes :

- Chapitre 21 – immobilisations corporelles : 215 009,66 €
- Chapitre 23 – immobilisations en cours : -815 000 €
- Restes à réaliser 2025 : 735 706,37 €
- Déficit d'investissement reporté : 976 383,97€

Soit un montant total de 1 112 100 €

Ces dépenses sont financées par les recettes d'investissement suivantes :

- Chapitre 16 – emprunts : - 2 001 697,42 €
- Chapitre 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 1 612 090,34 €
- Virement de la section de fonctionnement : 1 401 707,08 €
- Restes à réaliser 2025 : 100 000 €
- Soit un montant total de 1 112 100 €

Le Conseil municipal décide par 25 voix POUR (groupe Kingersheim une ville qui rassemble) et 8 ABSTENTIONS (groupe Kingersheim la force commune) :

- d'approuver le budget supplémentaire Ville de l'exercice 2026, arrêté à la somme de 1 271 100 € en section de fonctionnement et à la somme de 1 112 100 € en section d'investissement.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothée DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

23. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Rapporteur : Monsieur Frédéric Wald, Conseiller municipal délégué, rapporteur du budget auprès de Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Service de Gestion Comptable de Mulhouse est chargé du recouvrement des créances de la ville. Certaines créances ne peuvent être recouvrées. Il demande par conséquent au Conseil municipal de valider l'irrecouvrabilité de ces créances.

Il en est ainsi pour des créances imputées sur le budget Ville, d'un montant de 32 849,65 €.

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres de recettes émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsque aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes, ...). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Il est proposé de prononcer l'admission en non-valeur de titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 32 849,65 €. Cette admission en non-valeur concerne des titres émis entre 2013 et 2025. Il s'agit principalement de créances d'eau (avant le transfert de la compétence à l'intercommunalité).

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de comptabiliser sur le budget ville les créances irrécouvrables d'un montant total de 32 849,65 €,
- de prélever les crédits nécessaires au budget Ville, sous l'imputation correspondante.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations : 8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothee DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

24. Actualisation des tarifs 2027 de la taxe sur la publicité extérieure (TPE)

Rapporteur : : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et du patrimoine pour une ville durable.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'actualisation des tarifs de la Taxe sur la Publicité Extérieure applicables en 2027 sur l'ensemble du territoire communal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et notamment son article 171,

Vu la circulaire n° NOR INTB0800160C du 24 septembre 2008 relative à la réforme des taxes locales sur la publicité

Vu la circulaire n° NOR INTB1613974N du 13 juillet 2016 relative à la taxe locale sur la publicité extérieure, se substituant à celle du 24 septembre 2008

Vu le décret n° 2013-206 du 11 mars 2013

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 juin 2010 qui substitue de droit la Taxe Locale sur La Publicité Extérieure à la Taxe sur les Emplacements Publicitaires et définit les modalités d'application

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2011 qui instaure les nouvelles modalités d'application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur l'ensemble du ban communal à compter de 2012

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 juin 2025 qui actualise les tarifs de la Taxe sur la Publicité Extérieure applicables en 2026 sur l'ensemble du territoire communal

Vu l'arrêté du 10 juin 2013 n° NOR INTB1313349A actualisant pour 2014 les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Vu l'arrêté du 18 avril 2014 n° NOR INTB1404278A actualisant pour 2015 les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Vu l'arrêté du 17 avril 2018 n° NOR INTB1734314A fixant le modèle de formulaire de déclaration des supports publicitaires énumérés à l'article L.2333-7 du CGCT

Considérant les articles L. 2333-09 et L.2333-10 du CGCT qui prévoient que le conseil municipal peut majorer les tarifs de droit commun selon l'appartenance de la commune à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Considérant l'article L. 2333-12 du CGCT qui prévoit que, à compter de 2013 (fin de la période transitoire), l'augmentation du tarif de la taxe est indexée sur le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation. Cet indice s'élève pour 2027 à + 0,9 % (source INSEE). L'augmentation ne peut toutefois pas dépasser 5 €/m² par rapport à l'année précédente (article L. 2333-11 du CGCT).

La commune de Kingersheim recense à ce jour 13 495 habitants (source INSEE Populations légales au 1er janvier 2023 en vigueur à compter du 1er janvier 2026) et appartient à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale "Mulhouse Alsace Agglomération" qui compte plus de 270 000 habitants.

Aussi, la commune applique la majoration des tarifs de droit commun dans les conditions prévues à l'article L 2333-10 du CGCT, applicable selon les dispositions transitoires prévues à l'article L 2333-16 dudit code à compter du 1er janvier 2027.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :


- de fixer les tarifs de la TPE comme définis dans l'annexe ci-jointe,
- de maintenir les exonérations, à savoir pour les enseignes dont la somme des superficies est égale ou inférieure à 7m².

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 8 juin 2026


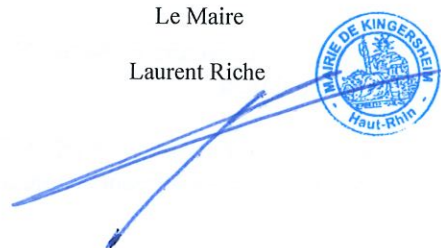
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :

Conseillers présents :
25

Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents :
8

Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothée DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

25. Acquisition d'une emprise de terrain rue de Guebwiller

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et du patrimoine pour une ville durable.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'acquisition d'une emprise de terrain sise rue de Guebwiller à la SAS KINGER.

Dans le cadre du programme d'aménagement des pistes cyclables sur le ban communal et plus particulièrement dans la continuité des aménagements d'ores et déjà réalisés autour du rond-point du Kaligone, la ville a entamé des discussions avec la SAS KINGER, propriétaire à l'angle de la rue de Guebwiller/rue de Richwiller.

Il a ainsi été convenu d'acquérir une emprise de 1,12 ares cadastrée section 22 n° 490/86 (cf plan ci-joint).

Cette transaction a été convenu pour un montant de 4 480 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section 22 n°490/86 d'une superficie de 1,12 ares aux conditions financières visées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et toute autre pièce afférente à cette affaire,
- prélever les sommes nécessaires au budget primitif 2026.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 8 juin 2026


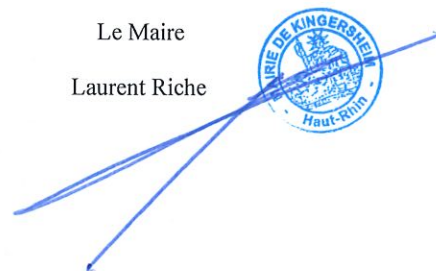
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothee DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

26. Réitération de l'intérêt communal pour le réaménagement de la rue des Perdrix

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et du patrimoine pour une ville durable.

Le Conseil municipal est invité à réaffirmer son projet d'équipements publics rue des Perdrix.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 210-1 et suivants ainsi que les articles L 211-1 et suivants relatifs au droit de préemption urbain
- VU la délibération du conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération du 9 décembre 2019 portant délégation à la commune le droit de préemption urbain en dehors de la zone d'activité économique dénommée « Kaligone »
- VU le courrier de sollicitation adressé à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace en date du 2 octobre 2024

CONSIDERANT la nécessité de renforcer les possibilités d'accueil périscolaire du groupe scolaire des Perdrix,

CONSIDERANT que la commune connaît des difficultés de circulation, de desserte et de stationnement aux abords du groupe scolaire des Perdrix, créant des enjeux de sécurité pour les usagers et les riverains

CONSIDERANT que la commune doit mettre en oeuvre un projet global au niveau de la rue des perdrix pour répondre à l'accueil des enfants au niveau scolaire et périscolaire, dans un environnement sécurisé pour tous les usagers,
CONSIDERANT que la maîtrise foncière de cette zone est nécessaire à la réalisation d'équipements publics d'intérêt général, mais également pour permettre à la fois le recyclage foncier et l'optimisation des espaces urbanisés/ à urbaniser, tout en limitant l'étalement urbain,
CONSIDERANT que le Plan Local d'Urbanisme prévoit un emplacement réservé destiné à la réalisation d'un parc de stationnement public sur une partie des parcelles concernées
CONSIDERANT les risques de pollution existant de la zone proche de l'école et son éventuelle infiltration à la nappe phréatique.
CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace afin d'assurer le portage foncier de ces acquisitions et un accompagnement technique sur les aspects de pollution des sols,

La Ville a inscrit en emplacement réservé une parcelle cadastrée section 21 n° 309 au PLU approuvé le 24/02/2016 avec l'objectif de réaliser un parking devant permettre d'apporter une offre supplémentaire de stationnement aux usagers du groupe scolaire des Perdrix afin d'apaiser la circulation et ainsi répondre à des enjeux de sécurité aux abords de l'école. Mais aussi de répondre à une demande forte et récurrente des riverains subissant des nuisances liées au manque de stationnement, notamment aux horaires d'ouverture des écoles et périscolaire, ainsi que lors de manifestations spécifiques se déroulant dans la salle plurivalente

Au-delà de cet emplacement réservé, la ville possède un intérêt sur l'ensemble des terrains disponibles dans la zone afin de permettre un aménagement global et cohérent, notamment vis-à-vis de la construction future d'un bâtiment à usage de périscolaire, aux réaménagements nécessaires des voiries et au renforcement de l'offre de stationnement.

Aussi, la ville porte notamment un intérêt particulier, en plus du terrain cadastré section 21 n°309, aux terrains cadastrés section 21 n° 427, 336, 334, 311, 312, 330 et 314.

C'est également dans ce sens que la Ville de Kingersheim a sollicité l'accompagnement de l'EPF d'Alsace en vue d'y réaliser ce projet d'aménagement global par une maîtrise foncière publique.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de réaffirmer l'intérêt de la commune pour l'acquisition des terrains cadastrés à Kingersheim section 21 n°309, 427, 336, 334, 331, 312, 330 et 314,
- de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace pour l'accompagner dans l'acquisition et le portage foncier de ces opérations, par voie amiable ou dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain sur ces biens,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes démarches utiles pour l'acquisition (dans le cadre de ses délégations de pouvoir accordées par le Conseil municipal) auprès de l'Etablissement Public foncier d'Alsace et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces aménagements à l'exception des actes formels d'achat.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 8 juin 2026

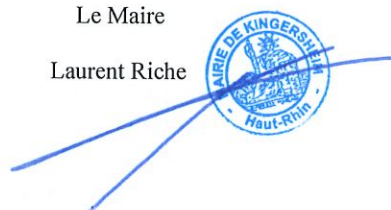
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :

Conseillers présents :
25

Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents :
8

Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothee DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

27. Echange de terrains rue de Pfastatt rue des Perdrix

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et du patrimoine pour une ville durable.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur un échange de terrains sis rue des Perdrix et rue de Pfastatt avec la SA MICHEL.

La Ville de Kingersheim projette d'acquiescer l'emprise de terrain nécessaire à la construction par Mulhouse Alsace Agglomération (M2a) d'un bâtiment à usage de périscolaire et d'un parking pour cet équipement, sur un terrain situé à proximité immédiate du groupe scolaire de la Strueth, rue des Perdrix (cf plan ci-joint).

Des discussions ont été engagées depuis plus d'un an avec la SA MICHEL, propriétaire d'un terrain répondant à nos attentes, sachant que la surface nécessaire a été estimée à 30 ares avec un accès rue des Perdrix.

Par ailleurs, la SAS MICHEL a la volonté depuis de nombreuses années de construire un programme immobilier sur sa propriété, qui se trouverait ainsi amputée de 30 ares.

Par conséquent, la ville a acquis il y a peu un terrain de 26.74 ares aux consorts MEIER (voir délibération du conseil municipal dans sa séance du 13/11/2025) afin de l'échanger avec celui propriété de la SAS MICHEL.

La parcelle amenée par la Ville représentant une surface inférieure à celle apportée en échange par la SAS MICHEL, et d'une valeur foncière (suite à estimation France Domaine) inférieure, une soulte d'un montant de 56 972 € sera versé à la SA MICHEL.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la cession de la parcelle cadastrée section 21 n° 473/89 et 478/89 de 26.74 ares à la SAS MICHEL aux conditions financières visées ci-dessus,
- d'approuver l'acquisition d'une parcelle de 30.00 ares à détacher du terrain aujourd'hui cadastré section 21 n° 427 aux conditions financières visées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'échange des propriétés,
- de prélever les sommes nécessaires au budget primitif 2026.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothee DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

28. Rapports annuels sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets établis par le m2A et le SIVOM

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

La gestion globale des déchets est confiée à m2A et au Sivom.
Conformément au Décret 2000-404 du 11 Mai 2000, chaque instance se doit de procéder à la rédaction des rapports considérés en fonction des missions qui leurs sont confiées.
Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des rapports présentés.

Sur le territoire communautaire, le service public intercommunal d'élimination des déchets s'organise en deux domaines distincts :

- la collecte et le transport vers les exutoires des ordures ménagères, des déchets verts, des biodéchets et des encombrants (OME – Ordures Ménagères Encombrants) assurée par le service « Gestion des déchets » de m2A,
- la collecte sélective des déchets recyclables d'une part, le traitement des déchets d'autre part, missions confiées au Sivom Mulhouse Sud Alsace.

Concernant l'intervention de M2A et du SIVOM, l'année 2024, a été marquée par :

- la première phase de déploiement de 50 abris-bacs sur deux communes et un quartier sur la commune de Mulhouse, les premières données montrent des résultats positifs. Moins de déchets résiduels collectés, malgré la réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères, et une adoption croissante du tri des biodéchets. Le déploiement continuera progressivement sur l'ensemble de la collectivité jusqu'en 2027.
- 88 492 tonnes de déchets collectées, soit une baisse de 0.4% par rapport à 2023.
- 94% des déchets valorisés, 6% enfouis.
- Emissions de gaz à effet de serre réduites de 3,16% par rapport à 2023
- Pour la deuxième fois depuis la généralisation progressive de la collecte en porte-à-porte, le taux de captage régresse de -0.40%, les tonnages collectés atteignant 19 111 t hors verre en 2024.
- la progression significative du surcoût en dépense de + 900 000 €/an pour la collectivité (notamment dû aux erreurs de tri) : il a été décidé de continuer la campagne de communication sur la base du slogan « je trie mieux dans le jaune ».

Pour information :

- Aujourd'hui, le service « gestion des déchets » de m2A gère la collecte sur 39 communes dont 15 en régie (173 414 habitants) et 24 communes par le biais du prestataire privé (103 317 habitants).
- M2A et le SIVOM régissent un parc de 161 215 bacs, distribuent 1 633 000 sacs jaunes par an et possèdent 630 conteneurs aériens et enterrés. Ensemble, ils poursuivent aussi leurs actions en faveur de la réduction des déchets.

De 2023 à 2024, l'évolution des tonnages de déchets ménagers collectés a été la suivante :

- de 61 505 t à 58 935 t (soit -4,18 %) pour le réseau de 15 déchetteries.
- de 92 563 t à 88 846 t (soit -4,01 %) pour la collecte en porte à porte.
- De 1 827 t à 1 864 t (soit +2,00 %) pour la collecte de 148 conteneurs enterrés (54 pour Ordures Ménagères résiduelles / 49 pour Collecte Sélective / et 45 conteneurs pour le verre).
- Ramassage de 26 919 t pour la collecte dans le périmètre par un prestataire privé.

Les tonnages sur le flux du périmètre prestataire suit l'évolution globale du territoire mais avec une baisse globale du tonnage plus marquée que sur le territoire « régie » liée à une baisse cumulée des tonnages de la collecte sélective et des OMr.

Contrôle de la qualité du tri :

En 2024, 5 768 adresses ont été contrôlées avec :

- 4 766 tris « parfait », soit 83%
- 363 tris « presque parfait », soit 6%
- 639 tris « non conformes » soit 11 % des adresses contrôlées.

Sur la commune de Kingersheim 287 adresses ont été contrôlées avec :

- 262 tris « parfait », soit 91%
- 14 tris « presque parfait », soit 5%
- 11 tris « non conformes », soit 4% des adresses contrôlées.

Les perspectives de m2A et du SIVOM pour l'année 2025 sont :

- Déploiement complet de la collecte des biodéchets sur le territoire d'ici 2027.
- Approbation de mise en œuvre du règlement de collecte en 2025.
- Renforcement des actions de sensibilisation et de prévention des déchets dans le cadre du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés).
- Une expérimentation va être lancée en 2025 pour le tri sur l'espace public.
- Actions de sensibilisation : ateliers zéro déchet, prêts de couches lavables, distribution de poules pondeuses, et espace dédié au réemploi à la Foir'Expo.

Les rapports sont consultables en mairie au Secrétariat Général et mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Le Conseil municipal a pris connaissance des rapports sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets présentés par le Sivom et par m2A pour l'année 2024.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 8 juin 2026


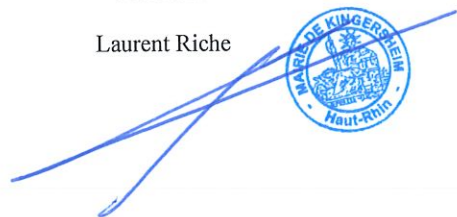
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche





Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :

Conseillers présents :
25

Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents :
8

Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothee DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

29. Convention de mise à disposition de terrain

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et du patrimoine pour une ville durable.

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser la signature d'une convention d'occupation de terrain avec la CeA pour la construction d'une passerelle de modes doux au carrefour RD 430 / RD 20.

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser la signature d'une convention d'occupation à titre gratuit de certaines parcelles communales situées de part et d'autre du carrefour de la RD 430 et de la RD 20 (Faubourg de Mulhouse), afin de permettre à la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) d'y construire une passerelle de modes actifs que devront utiliser les piétons et les cyclistes pour franchir la RD 430.

L'emprise de cette passerelle sur le ban communal consiste notamment à 2 rampes de 110 ml qui doivent permettre de partir du niveau de la voirie existante de chaque côté pour monter à une hauteur de franchissement de 5 m sous passerelle en restant accessible aux PMR. La rampe côté Est formera un colimaçon pour en limiter l'emprise en longueur et permettre d'arriver au niveau de la voirie avant l'entrée de l'Ehpad des Violettes.

La passerelle au-dessus de la RD 430 sera constituée de poutres métalliques sur des portées de 32,50 et 35 ml reposant sur des piles en « V » (parti pris architectural pour « aérer » au maximum l'ouvrage).

Le coût de cette opération pour la CeA est estimé à 3 000 000 € HT.

La Commune de Kingersheim prend sa part de cette opération, puisqu'elle gèrera les travaux de raccordement des pistes cyclables et accès piétons aux 2 abouts de la passerelle pour les raccorder aux cheminements existants pour un coût estimé à 200 000 € TTC en 2027.

Le Conseil municipal décide par 32 voix POUR (groupe Kingersheim une ville qui rassemble et 7 élus du groupe Kingersheim la force commune) et 1 ABSTENTION (1 élu du groupe Kingersheim la force commune) :

- d'autoriser la signature de la convention et de toutes les pièces afférentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :

Conseillers présents :
25

Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents :
8

Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothee DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

30. Création de plusieurs emplois permanents et modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Séverine Chevalier, 1^{ère} adjointe chargée des ressources humaines, de la vie citoyenne et de la qualité du service public

Afin de prendre en compte l'organisation des services et les besoins de la collectivité, le Conseil municipal est invité à créer plusieurs emplois et modifier le tableau des effectifs.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.2, L. 313-1 et suivants, L332-8 et suivants et L. 411-1 et suivants ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application du code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Considérant que les besoins des services nécessitent la création de plusieurs emplois permanents détaillés ci-dessous;

Considérant que l'accomplissement des missions de chaque emploi relèvent des cadres d'emplois des grades définis ci-dessous ;
 Considérant qu'il y a lieu de répondre aux besoins de la collectivité pour permettre de rendre un service public de qualité ;
 Considérant qu'il y a lieu de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs ;

Création d'emplois

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Au regard des besoins de la collectivité dans plusieurs services, il convient de renforcer de manière pérenne les effectifs ou d'apporter une réponse à un besoin de la collectivité dans les services suivants :

- Epicerie sociale et solidaire

Dans ce cadre, il est proposé la création des emplois permanents suivants :

Emploi à créer			Nombre	Temps de travail	Poste ouvert à un recrutement en qualité de contractuel
Emploi	Catégorie(s) hiérarchique(s) dont relève l'emploi	Grade(s)			
Gestionnaire logistique	C	Agent de maîtrise (tous grades) Adjoint technique (tous grades)	1	Temps non complet 17h30	oui

Conformément à l'article L.2 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la fonction publique et dans les conditions suivantes :

- Le candidat sélectionné sera rémunéré par référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois définis pour chaque emploi en fonction de la formation et de son expérience.
- L'agent percevra le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement pour l'exercice des fonctions correspondant au grade de référence qui sera retenu et à l'emploi concerné.

Ajout d'un ou plusieurs grade(s) aux emplois déjà existants

Les emplois ci-dessous et les besoins de la collectivité (technicité de l'emploi, spécificité des compétences à détenir, difficultés de recrutement, etc.) justifient l'ajout de nouveaux grades sur certains emplois existants :

Emploi	Ancien grade	Nouveau(x) grade(s)	Nombre	Temps de travail
ASVP	Adjoint administratif territorial	Agent de maitrise (tous grades) Adjoint technique (tous grades) Adjoint administratif (tous grades) Adjoint administratif	2	Temps complet 35h
ATSEM	Agent social	Agent de maitrise (tous grades) ATSEM (tous grades) Agent social (tous grades)	1	Temps non complet 22h49
Responsable de service finances	Attaché principal	Attaché principal Attaché Rédacteur (tous grades)	1	Temps complet 35h

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser la création des emplois mentionnés ci-dessus et procéder au recrutement des agents qui seront affectés à ces emplois,
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes et prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'approuver la modification du tableau des effectifs au regard des créations et modifications délibérées,
- de prélever les crédits nécessaires à la rémunération globale dont charges des agents et les inscrire au budget aux chapitre prévus à cet effet pour le budget 2026 et suivants.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoints

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothee DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLETTI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

31. Comité Social Territorial

Rapporteur : Madame Séverine Chevalier, 1^{ère} adjointe chargée des ressources humaines, de la vie citoyenne et de la qualité du service public

La date de renouvellement des instances de dialogue social et ainsi des prochaines élections professionnelles a été arrêté au 10 décembre 2026 par arrêté du Premier ministre en date du 2 juillet 2025.

Le Comité Social Territorial est chargé de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail.

Un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents.

Il appartient à l'organe délibérant, au moins 6 mois avant la date du scrutin, de déterminer, après consultation des organisations syndicales, le nombre de représentants du personnel, le nombre de représentants de l'employeur, le respect de la répartition équilibrée, et le recueil de leur avis.

L'organe délibérant doit également décider du maintien du vote à l'urne et, dans le cas de la Ville de Kingersheim, de laisser la possibilité de créer une F3SCT spécialisée dans la santé et la sécurité au travail des agents.

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 251-5 à L251-10, L252-8, L254-2 et L254-4, ainsi que ses articles R251-31 à 34, R252-30 à 33, R. 252-34 à 40 ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date du prochain renouvellement des instances de dialogue social dans la fonction publique ;

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 18 décembre 2013, 13 mai 2014 et 25 juin 2018 relatives à la composition du CT et CHSCT puis la délibération du 22 mai 2025 relative à la composition du CST ;

Le Maire précise aux membres du Conseil municipal que les dispositions légales prévoient :

Considérant que l'effectif relevant du Comité social territorial de la collectivité, et servant à déterminer le nombre de représentants du personnel, au 1er janvier 2026 est de 156 agents (94 femmes et 62 hommes),

Considérant que le nombre de représentants titulaires peut être compris entre 3 et 5, avec un nombre égal de représentants suppléants,

Considérant la consultation préalable par écrit des organisations syndicales réalisée en date du 21 avril 2026 par mail, soit plus de six mois avant la date du scrutin,

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

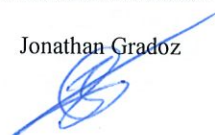
- d'instituer le comité social territorial pour le nouveau mandat,
- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5, et un nombre égal de représentants suppléants,
- du maintien de la parité en nombre au Comité social territorial en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, à savoir 5 titulaires et un nombre égal de suppléants,
- de confirmer le respect de la répartition équilibrée femmes/hommes selon la règle de l'arrondi du Comité social technique,
- de maintenir le recueil par le CST de l'avis des représentants de la collectivité,
- de laisser la possibilité de créer une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail (F3SCT) en complément du CST (facultatif au vu du nombre d'agents de la Collectivité),
- le maintien du vote à l'urne. Le vote par correspondance sera limité aux agents qui ne peuvent se déplacer,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à ester en justice avec l'aide d'un avocat en cas de besoin, pour tous litiges liés aux élections professionnelles.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 5 juin 2026 à 18h30

Conseillers en fonction :
33

(Convocation envoyée le 27 mai 2026)

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Etaient présents :
Séverine CHEVALIER, Gilles BRETZNER, Arnaud ROLLIN, Alain WINCKELMULLER, Sandrine ACKERMANN-BAUMS, Adjoint

Conseiller absents : 8
Denis BRAND, Martine PIERREZ, Nathalie BOESCH, Grégoire FREYBURGER, Brigitte BERTHAUD, Frédéric WALD, Francis GATTESCO, Paul HANK, Céline NAMUR, Denis SUSS, Giulia ACHA, Sanae LAABID, Jérôme CANO, Michel CHERAY, Monia FATTIZZO, Julien LACHATER, Mariam KRIBS-CHEFROUR, Hubert MUSIL, Priscilla GRONDIN, conseillers municipaux

Procurations :
8

Ont donné procuration :

Emilie HAMMERER a donné procuration à Gilles BRETZNER
Dorothee DUMORTIER a donné procuration à Laurent RICHE
Christian BROMBACHER a donné procuration à Arnaud ROLLIN
Myrna JACQUIN a donné procuration à Alain WINCKELMULLER
Claudia FRITTOLINI a donné procuration à Nathalie BOESCH
Luca QUARTUCCI a donné procuration à Denis BRAND
Denise ESSOMBA ESSOMBA a donné procuration à Michel CHERAY
Pascal HEYER a donné procuration à Hubert MUSIL

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

32. Dispositif de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral, de harcèlement sexuel, d'agissements sexistes et des menaces ou tout acte d'intimidation

Rapporteur : Madame Séverine Chevalier, 1^{ère} adjointe chargée des ressources humaines, de la vie citoyenne et de la qualité du service public

En 2021, la collectivité a conventionné avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin, pour lui confier la mission de la mise en œuvre d'un dispositif de signalement d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout acte d'intimidation. Cette convention a été renouvelée par tacite reconduction trois fois pour une période d'un an. Celle-ci a pris fin le 31/12/2024.
Il est proposé de renouveler cette convention.

L'article L135-6 du Code général de la Fonction Publique prévoit que les administrations doivent instituer un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement

des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 précise le contenu du dispositif mis en place dans l'ensemble des administrations. Il prévoit notamment la mise en place de procédures visant à recueillir les signalements desdits actes par les victimes ou les témoins, l'orientation des agents victimes ou témoins vers les services en charge de leur accompagnement et de leur soutien et les procédures d'orientation des mêmes agents vers les autorités compétentes en matière de protection des agents et de traitement des faits signalés. Il précise enfin les exigences d'accessibilité du dispositif de signalement et de respect de la confidentialité ainsi que les modalités de mutualisation du dispositif entre administrations.

L'article L134-6 du Code général de la fonction publique précise également que lorsque la collectivité est informée, par quelque moyen que ce soit, de l'existence d'un risque manifeste d'atteinte grave à l'intégrité physique du fonctionnaire, prend, sans délai et à titre conservatoire, les mesures d'urgence de nature à faire cesser ce risque et à prévenir la réalisation ou l'aggravation des dommages directement causés par ces faits. Ces mesures sont mises en œuvre pendant la durée strictement nécessaire à la cessation du risque.

L'article L452-43 du Code général de la fonction publique prévoit que les centres de gestion instituent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande, le dispositif de signalement prévu.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion par délibération en date du 22/09/2020 a défini les modalités de mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de ses collectivités et établissements publics.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L135-6 (anc. article 6 quater A de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) et L452-43 (anc. Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Vu la délibération du 22/09/2020 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin ;

Vu l'avis du CST de la Ville de Kingersheim en date du 30 avril 2026.

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place, un dispositif de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, des agissements sexistes, des menaces ou tout autre acte d'intimidation ;

Considérant que le Centre de Gestion a mis en place ce dispositif pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par une décision expresse ;

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier au Centre de Gestion la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la Ville de Kingersheim ;

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- que la mise en œuvre du dispositif de signalement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation est confiée, par voie de convention, au Centre de Gestion du Haut-Rhin dans les conditions définies par délibération de son Conseil d'Administration,
- d'autoriser le Maire à signer la convention relative à ce dispositif et mettre en œuvre toute action permettant l'application de cette dernière.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche



Mises en ligne le 11 juin 2026

